



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 92873

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'éventualité d'un transfert du programme budgétaire n° 143 relatif à l'enseignement agricole de la mission « enseignement scolaire » vers la mission « agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales ». Cette perspective suscite l'inquiétude des acteurs du monde agricole et rural qui émettent des craintes concernant le financement de l'enseignement technique agricole. En outre, le rattachement de l'enseignement scolaire et de l'enseignement technique agricole à deux missions de deux ministères distincts dans la nomenclature budgétaire pose la question de la coordination entre ces deux types d'enseignements. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur les crédits de l'enseignement technique agricole.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé de maintenir le programme « enseignement technique agricole » dans la mission « enseignement scolaire ». Ce choix témoigne de la contribution pleine et entière de l'enseignement agricole au système éducatif national. Le Premier ministre a ainsi souhaité réaffirmer l'importance du travail de coordination et de complémentarité entre le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et le ministère de l'éducation nationale (MEN), dans le respect des moyens attribués à chacun, afin de développer des synergies positives entre ces deux dispositifs d'enseignement. La recherche de ces synergies, déjà nombreuses à l'échelon local, contribue à renforcer l'efficacité de notre système éducatif, dans toute sa diversité, au service de la réussite personnelle et professionnelle des jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92873

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12126

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12708